

Nombre de membres en exercice: 15		Séance du 10 octobre 2017
Présents : 12	L'an deux mille dix-sept et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de	
Votants: 14	Sont présents: Xavier FERREIRA, Daniel GUIMBARD, Didier DEBRIT, Pascal DEKEYSER, Valerie MORIN, Dominique MESLAY, Edouard PROFFIT, Bruno BAUTISTA, Antoine CHATELAIN, Arnaud LAFOSSE, Nathalie BAUGE-RONGIERE, Elodie MONIER	
	Représentés: Catherine DUFRENOY par Antoine CHATELAIN, Isabelle VINCENZI par Pascal DEKEYSER	
	Excuses:	
	Absents: Jennyfer DAURIAC	
	Secrétaire de séance: Antoine CHATELAIN	

Objet: FIXATION DES EMPLOIS ET DES MISSIONS POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES - 2017 DE060

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a l'obligation de réaliser une délibération afin de fixer la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Les élus précisent donc ces éléments

TECHNIQUE adjoint technique principal et adjoints techniques quelque soit leur classe	arrosage des fleurs l'été - saler les rues l'hiver- mise en place de l'estrade comportant des vestiaires et des rideaux à la salle polyvalente lorsque cela est nécessaire surveillance de cantine et ménage dans les salles ou écoles quand l'entreprise titulaire du marché d'entretien ne peut satisfaire les besoins et remplacement d'agents en congés maladie ou vacances - surcroît de travail temporaire
ADMINISTRATIF Rédacteur principal ou adjoints administratifs quelque soit leur classe	Élections - état civil (permanences) - conseils municipaux adultes et enfants - réunions CCAS - surcroît de travail temporaire -remplacement de leurs collègues en congés maladie ou vacances
ANIMATION adjoints animation quelque soit leur classe	dépassement des heures d'ouverture de la garderie ou du centre aéré pour permettre aux parents en retard de récupérer leurs enfants, remplacement de leurs collègues en congés maladie ou vacances

Objet: DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 2017 DE 062

Monsieur le Maire rend compte des DPU - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - pour lesquels il n'a pas donné de suite :

- * Vente M. et Mme GARNIER Alain au profit de M. et Mme DANGUILLAUME Gilbert
- * Vente M. et Mme AUTEM Laurent/DACHEVILLE Anne-Laure à M. Eric NABOT
- * Vente Mme KATCHOURA Henriette au profit de GRAVEL SAS (parcelle 132)
- * Vente Cts VERMERSCH au profit de KAUFMAN ET BROAD HOME SAS

Objet: DETR 2018 - OSSUAIRE - 2017 DE 064

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de construire un ossuaire. Il rappelle que le Conseil Municipal précédent avait souhaité que les tombes délaissées depuis des décennies soient relevées.

Le travail de reprise de concessions a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Le coût des travaux de construction d'un ossuaire de 6 places avec trappe est estimé à 5 000 € HT

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet d'investissement tel que présenté ci-dessus
- * sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2018
- * arrête les modalités de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	MONTANT TTC
total	5 000.00	1 000.00	6 000.00

RECETTES

Moyen financiers	TAUX	MONTANT
ETAT - DETR 2018	entre 20 et 80 % du HT sur un plafond de 110 000 €	entre 1 000.000 et 3 000.00
Fonds propres de la commune		entre 4 000.00 et 2 000.00

Objet: IMPAYES SERVICE PERISCOLAIRE - CHANGEMENT MODE DE REGLEMENT - 2017 DE 065

Monsieur le Maire informe qu'en août 2017, le montant des impayés pour les services périscolaires (cantine- garderie) se montait à près de 2 000€.

Certaines familles devaient 4 à 5 mois de cantine et se sentaient peut-être non obligées de régler leur dette dans la mesure où elles déménageaient ou que leur enfant partait au collège.

Le constat fait apparaître que ce ne sont pas des familles en difficulté, certaines cumulent des impayés pour des sommes d'une cinquantaine d'euros voire moins.

Ne sont pas non plus concernées les familles ayant plusieurs enfants bénéficiant des services.

La dernière remarque fait ressortir que les impayés "cantine" émanent majoritairement de familles hors Charny.

Les familles jusqu'à maintenant règlent (ou pas) après émission des factures, le Maire propose donc que comme le centre aéré, **les familles règlent par avance les services périscolaires.**

Une régulation étant effectuée sur le mois suivant pour les absences notamment de maladie ou éventuellement de repas pris en supplément.

Le régisseur des services périscolaires, questionné sur cette modification, a indiqué que rien ne s'opposait à cette nouvelle pratique mais demande qu'elle ne soit applicable qu'à compter de septembre 2018.

Les élus décident donc qu'à compter de septembre 2018, la totalité des prestations en services périscolaires seront dues préalablement à leur réalisation.

Les familles en difficulté pourront toujours se rapprocher des services sociaux des communes dont ils dépendent.

Objet: VIREMENT DE CREDITS - 2017 DE 066

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune

* a perçu par erreur une somme de 6 659.00 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et que cette somme doit naturellement être redonnée.

* doit régler au ST PLAINE et MULTIEN une somme de 16 000 € supérieure à celle prévue au budget

* doit régler au titre du FPIC la somme de 10 000 €

A ce titre, il y a lieu de prévoir un virement de crédits qui se règle comme suit :

* au 7788 augmentation de crédits de + 32 700 € recettes rentrées

* au 7391178 + 6 700 € (remboursement DGF)

* au 739223 + 10 000 € REVERSEMENT DU FPIC

* au 65541 + 16 000 € (participations intercommunales)

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour ces virements de crédits.

Objet: DROIT DE PLACE TAXIS - 2017 DE 067

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 mars 2010 qui fixait le droit de place des taxis à 120 € par an/taxi.

Aucune augmentation n'est intervenue depuis.

Le Maire sollicite les élus afin de savoir s'ils veulent augmenter ce droit de place au 1er janvier 2018.

Les élus décident d'appliquer la somme forfaitaire de 200 € à compter du 1er janvier 2018 aux trois places de taxi attribuées sur le territoire communal.

Objet: ECOLOGIE-recyclage du papier bureaux mairie - 2017 DE 068

Monsieur le Maire informe qu'un "responsable clients entreprises" de La Poste s'est présenté en mairie afin de proposer ses services dans le domaine de la récupération du papier.

Pour 470 € par an, les bureaux de la mairie disposeraient de 3 box dans lesquelles les agents pourraient jeter leurs papiers (blanc- couleur - revues) en prenant la précaution auparavant de détruire les plus confidentiels.

La factrice récupérerait à des dates à définir les boîtes qui peuvent contenir jusqu' 5 kg de papier.

Ces documents sont traités par des handicapés ou des personnes en réinsertion afin d'être recycler.

Le Maire demande si les élus souhaitent donner une suite à une telle proposition.

Les élus décident ne voit pas l'intérêt d'un tel projet puisque la mairie dispose déjà d'une poubelle destinée aux papiers.

Objet: DESHERBAGE PAR ENTREPRISE - 2017 DE 069

Monsieur le Maire rappelle aux élus que cette année il a souhaité faire un essai par appel à une entreprise quant au désherbage.

En effet, les élus ont pu constater que cette entreprise est passée à deux reprises au cours de l'année afin de tuer les mauvaises herbes de manière écologique, comme l'exige désormais la réglementation.

Le coût s'élève à 21 458.40 €.

Sachant que si la commune décide d'embaucher chaque année un employé pendant environ six mois pour désherber manuellement il faut compter pour une base de 2 172 € environ charges comprises mensuellement soit donc 13 032. €

A cela il faut ajouter les habits de pluie + matériel.....

Certains élus estiment que le produit est moyennement efficace, que de plus il laisse des traces noires très disgracieuses pendant plusieurs semaines.

Un conseiller municipal précise qu'il préfère que soit embauché un agent pour une période déterminée et qu'il nettoie manuellement le village.

Le produit naturel étant réservé aux endroits importants (la piste cyclable, devant le château, ...)

Le Maire dit avoir vu un arrêté pris par la ville de La Bresse qui demande aux riverains d'entretien leur trottoir (herbes, neige, verglas,...).

Un adjoint précise que si un tel arrêté était pris pour la commune, il y aurait lieu, outre de la notifier à chaque locataire ou propriétaire de pavillon, d'y adjoindre une explication sur le fait que cette manière permet de faire des économies substantielles.

Les élus après réflexion, décident de créer un poste d'adjoint technique dédié à l'entretien des trottoirs de tout le village du 1er avril au 30 septembre 2018.

Objet: SUBVENTION M. CHARLOT CHAMPIONNATS MONDIAUX CYCLISME SUR PISTE - 2017 DE 070

Monsieur le Maire informe que M. CHARLOT, charnicois, va participer aux Championnats mondiaux de cyclisme sur piste à Los Angèle courant octobre.

Il présente aux élus le dossier de partenariat et de sponsoring de ce cycliste.

M. CHARLOT a besoin pour boucler son budget de 400 €.

Les élus décident de participer à hauteur de 400 €.

Objet: COUTS DES SERVICES PERISCOLAIRES COMMUNAUX 2016/2018 - 2017 DE 071

Le Conseil Municipal prend connaissance des coûts des services périscolaires pour l'année scolaire écoulée.

Les services de cantine (prix de revient du repas 4.27 € plus la surveillance cantine 1.25 € moins la participation des parents 4.65 €), de la garderie et du centre aéré et de l'étude laissent apparaître un déficit total de 73 936.87 €

Le Conseil Municipal fixe la participation -au déficit inclus- du RPI VILLEROY-LES PLESSIS pour l'année scolaire 16/17 DE 12 259.79 €

Objet: COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ - 2017 DE 072

Monsieur le Maire rappelle les précédentes réunions de Conseil Municipal durant lesquelles avait été soumis aux élus la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur pour le gaz.

Les élus n'avaient pas souhaité donner suite à ce projet.

GDF a de nouveau sollicité la commune pour ce projet.

le Maire informe qu'il a reçu un conseiller collectivités territoires GDF qui l'a informé que si la commune ne signait pas ce projet les habitants paieraient 20 € par relevé, à compter de 2020

Le Maire propose de faire intervenir lors du prochaine réunion les responsable GDF afin qu'ils puisse renseigner les élus.

Les élus décident de ne pas y donner une suite favorable.

Objet: BOULANGERIE- TRAVAUX ACCES HANDICAPES - 2017 DE 073

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de confirmer les travaux réalisés en vue de permettre l'accès à la boulangerie par les handicapés.

Travaux réalisés :

- * accès chemin côté 2 rue des Bleuets élargi
- * trottoir aménagé de manière à permettre l'accès.

Les élus prennent bonne note de ces travaux.

Objet: REDUCTION LOYER MME JOYEUX - 2017 DE 061

Les élus ont pris connaissance du méf de Mme JOYEUX qui demande un nouveau dégrèvement de son loyer suite au fait qu'elle a subi une inondation de son local professionnel et qu'elle n'a pas pu travailler correctement.

A noter que le cabinet d'ostéopathe n'a pas subi de problème et n'est donc nullement concerné.

Les élus décident de lui accorder un 1/2 mois de loyer gratuit compte-tenu du fait qu'elle a déjà bénéficié d'un mois de loyer à titre gracieux au printemps.

Lorsque les travaux du parking auront lieu, elle sera bénéficiaire d'une semaine de loyer à titre gracieux en dédommagement du préjudice qu'elle devra à nouveau subir.

Objet: CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - 2017 DE 074

Monsieur le Maire informe qu'il serait souhaitable que des élus prennent en charge la totalité du suivi du Conseil Municipal des Jeunes afin d'alléger la tâche de l'agent communal qui en a actuellement la charge.

Par suivi il faut entendre : convocations, organiser et assister aux réunions,....

En effet, cet agent est appelé à remplacer l'employée qui gère l'urbanisme, l'état civil et la comptabilité et qui doit le former.

M. BAUTISTA précise qu'il accepte ces tâches mais qu'il souhaiterait qu'il y ait moins de travail manuel et plus de travail du type des faux PV pour les automobilistes mal garés qui avait eu un franc succès.

MME MESLAY et M. BAUSITA veulent bien assumer ces charges en, totalité.

Objet: GREENASSISTANCE - PARTICIPATION POUR AIDE AUX HABITANTS - 2017 DE 075

Monsieur le Maire informe qu'une association " d'aide à la personne" vient de s'installer sur la commune.

En toute équité il précise qu'il serait logique que cette association, moyennant une convention à intervenir, bénéficie de la même participation de 1€75 par heure d'aide aux habitants, comme NORD 77 ASSAD.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur d'1€75/heure/aide à la personne domiciliée à Charny sous couvert d'une facture recensant le nombre d'heures et de bénéficiaires.

Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir

Objet: CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS - M. ANQUEZ - 2017 DE 63

Monsieur le Maire présente le contrat pour l'entretien annuel des espaces verts à compter 2018.

Tonte et débroussaillage de toutes les surfaces engazonnées et entretien annuel de toutes les haies et de tous les massifs d'arbustes de la commune.

Le montant est de 77 064 € -

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat.

Objet: questions diverses -

* Le Maire précise qu'il y aura lieu de faire un planning adjoints/maire pour assurer une permanence le samedi matin, tous les 15 jours, de 10 à 12h00 pour remplacement d'un agent qui n'aura plus d'activité le samedi matin.

La premier samedi concerné sera le 6 janvier, puis le 20 et ainsi de suite.

Les élus concernés demandent toutefois à avoir un minimum d'informations pour être efficaces auprès des administrés qui viennent.

* Nids de poule route de St Mesmes : Le Maire informe que la Sté VITRANS est chargée du travail.

* Syndicat des collègues : Le Département a versé une subvention de 18 480 €, le collège va passer de 600 élèves à 750.

* Les utilisateurs de la ligne 17 de bus TVF sont priés de "badger" pour faire valoir les retards des bus. Mme VINCENZI se rapprochera des proviseurs des lycées de Mitry et collèges de Claye afin de voir si ces derniers pourraient établir un état des retards des élèves dus aux retards des bus.

* Demander aux personnels de la crèche de garer leurs véhicules sur les places qui leur sont réservées.

* Nacelle : une nacelle qui se monte au pied pourrait être achetée, cela éviterait la location onéreuse. Les élus sont plutôt favorable à un tel achat mais demandent à voir de visu comment cela marche ; ceci afin d'éviter toute déception ultérieure.

* Valeurs du radar mis en place rue Mauperthuis : 110 j de marche

134 000 véhicules sens Plessis aux Bois/cimetière à 47 km/h de moyenne

115 000 véhicules dans le sens inverse à 49 km/h de moyenne

Vitesse maximum enregistrée 113 et 114 km/h

66% des véhicules ont circulé au-dessus de 50 km/h

32% " " entre 51 et 70 km/h

1.50% " " entre 71 et 90 km/h

0.4% " " à plus de 90 km/h

Les excès de vitesse au-dessus de 100 km/h se font essentiellement entre 20h00 et 22h00.

* Il serait souhaitable que les gendarmes se mettent en poste rue Mauperthuis pour verbaliser les automobilistes qui ne respectent pas le STOP .

* Il y aurait lieu de déplacer la butée de la porte du tennis qui n'a pas été placée au bon endroit.

* Accès Stade pour le tennis: M. VASSEUR a donné son accord pour que les tennismen circulent à pieds sur son champ par la rue des Bleuets. Il faut donc installer un portillon et mettre des cailloux sur le chemin d'accès.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30